

Présidence : .....

**Groupe "Les Verts"**

.....

**Groupe Socialiste**

.....

.....

**Groupe PLR**

.....

.....

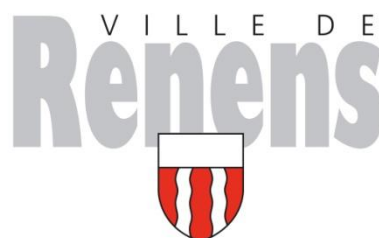
**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Groupe UDC**

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 46-2013

AU CONSEIL COMMUNAL

Renouvellement, achat d'équipements et divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens

**Date proposée pour la séance de la Commission :**

**Lundi 16 décembre 2013, à 19 h.30**

**A la Clinique dentaire, Salle d'attente, 1<sup>er</sup> étage  
Collège de Verdeaux, r. du Bugnon 1**

2 décembre 2013

P R E A V I S No 46-2013

Renouvellement, achat d'équipements  
et divers aménagements  
à la clinique dentaire scolaire de Renens

---

Renens, le 2 décembre 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal les crédits nécessaires pour le renouvellement et l'achat d'équipements ainsi que la réalisation de divers aménagements à la clinique dentaire scolaire.

Table des matières

Introduction .....	p. 2
Organisation de la clinique dentaire .....	p. 2
Activités de la clinique .....	p. 3
Dépistage .....	p. 3
Prophylaxie – Prévention .....	p. 3
Soins thérapeutiques .....	p. 4
Participation communale .....	p. 4
Etat des équipements et propositions de changements .....	p. 5
Aménagement actuel des locaux et des équipements .....	p. 5
Désavantages et faiblesses de l'aménagement actuel .....	p. 5
Avantages d'un réaménagement des locaux et d'un renouvellement des équipements .....	p. 6
Coût des travaux .....	p. 7
Incidences financières .....	p. 8
Dépenses d'investissement .....	p. 8
Plan des investissements .....	p. 8
Coût du capital .....	p. 8
Comptes de fonctionnement .....	p. 8
Conclusions .....	p. 9

## **Introduction**

La clinique dentaire joue un rôle important au niveau du dépistage, de la prophylaxie, de la prévention et du traitement des problèmes dentaires des élèves. Installée dans un bâtiment scolaire (Verdeaux), elle bénéficie de la proximité des responsables et du personnel enseignant ainsi que d'autres professionnels de la santé. L'accès pour les élèves est aussi largement facilité.

L'actuelle responsable de la clinique a insufflé un nouveau dynamisme à l'institution, elle a diversifié ses activités, elle est bien intégrée et offre des soins de qualité.

Pour continuer à faire vivre la clinique dans de bonnes conditions, il est impératif de procéder à quelques changements relatifs au matériel, en particulier le fauteuil de la dentiste qui est devenu obsolète. Certains nouveaux achats sont nécessaires pour améliorer la qualité des soins. Concernant l'hygiène, les normes fixées par Swissmedic font l'objet de contrôles réguliers et rigoureux en ce qui concerne les installations, tout comme pour tous les dentistes établis. Il est dès lors absolument nécessaire d'acheter des meubles de rangements conformes pour l'entreposage du matériel.

Finalement, l'utilisation des différents locaux n'est pas optimum et il est nécessaire de les utiliser différemment avec quelques petits travaux d'aménagement. Il s'agit principalement d'un local spécifique à la dentiste, fermé et non ouvert sur la réception comme c'est le cas actuellement.

Le projet tel que défini dans le présent préavis permettra d'avoir des installations adéquates, des locaux bien utilisés, ce qui permettra à la clinique d'avoir une activité optimum.

Afin de mieux connaître l'activité de la clinique, les pages suivantes décrivent tout d'abord les différentes activités et donnent quelques indications qualitatives et chiffrées.

## **Organisation de la clinique**

Mme le Docteur Maja Marmy, actuelle responsable de la clinique dentaire scolaire, a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le 24 juin 2011, la Municipalité a décidé d'accepter une nouvelle dotation en personnel. Actuellement, celle-ci est de 2.25 EPT (équivalent plein temps), soit un poste de médecin-dentiste à 70%, un poste d'assistante en prophylaxie à 40%, un poste d'assistante dentaire à 65% et un poste d'assistante dentaire chargée de la gestion administrative à 50%.

Les prestations de la clinique dentaire scolaire sont dispensées du lundi au jeudi midi durant les périodes scolaires.

Le dépistage et la prophylaxie, selon les bases légales, sont assurés pour toutes les classes de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> année Harmos. Les traitements sont destinés aux enfants jusqu'à la fin de la scolarité (jusqu'à 20 ans en cas d'apprentissage ou d'études).

La clinique offre également la possibilité de traitements dentaires. Les honoraires pour les soins peuvent, en cas d'absence de remboursement par une assurance, faire l'objet d'une prise en charge partielle par la Commune selon un barème dégressif établi d'après le revenu des parents et la présence d'une fratrie.

Le canton de Vaud compte cinq cliniques dentaires scolaires situées à Lausanne, Morges, Nyon, Renens et Yverdon. Dans les autres communes du Canton, deux autres formes d'organisation sont privilégiées : les caravanes dentaires itinérantes ou le recours à des médecins-dentistes privés.

## Activités de la clinique

Les activités de la clinique se répartissent en trois catégories:

### Dépistage

Tous les enfants scolarisés bénéficient d'un dépistage. Le nombre d'enfants dépistés et bénéficiant d'un traitement montre que le besoin d'une clinique dentaire scolaire est avéré et permet de soigner des enfants dans le prolongement du dépistage.

<i>Années scolaires</i>	<i>Nombre d'élèves scolarisés 1<sup>ère</sup> à 11<sup>ème</sup> Harnos</i>	<i>Elèves dépistés</i>	<i>Nombre d'enfants avec carie</i>	<i>% par rapport élèves dépistés</i>
2008-2009	2'300	2'241	834	37.2 %
2009-2010	2'342	2'260	740	32.7 %
2010-2011	2'362	2'230	793	35.5 %
2011-2012	2'409	2'264	699	31 %
2012-2013	2'491	2'275	573	25.18 %

<i>Années civiles</i>	<i>Nombre d'enfants traités à la clinique dentaire scolaire</i>	<i>Nombre d'heures de prophylaxie</i>
2008	886	74.25, bus 9 jours
2009	472	100.5, bus 15 jours
2010	504	84.75, bus 15 jours
2011	556	137
2012	651	125

La clinique collabore également avec les structures d'accueil communales, le Foyer Sainte-Famille, les infirmières petite enfance, le groupe santé de l'école, les infirmières scolaires et les enseignants.

Les dépistages dentaires sont effectués chaque année au cours du premier trimestre pour toutes les classes de 1<sup>ère</sup> année à la 11<sup>ème</sup> année Harnos. Le résultat du dépistage est communiqué aux parents et une statistique est tenue à jour à l'attention du Service de la santé publique.

### Prophylaxie - Prévention

Les cours de prophylaxie visent les élèves de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année primaire Harnos, deux fois par an, et de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> année primaire Harnos, une fois par an. Un volet préscolaire a

été introduit pour sensibiliser les parents et les professionnels de l'accueil de jour des enfants. Pour l'anniversaire des bébés de six mois, les parents reçoivent une brosse à dent avec un dentifrice ainsi qu'une brochure sur la manière d'éviter les caries. Les élèves des classes de la 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> Harmos ont une leçon de prophylaxie par an. Les classes spéciales et d'accueil bénéficient également d'un cours de prophylaxie annuel. Le contenu et la forme s'adaptent à l'âge des participants. Il traite principalement de la prévention de la carie par l'hygiène et l'alimentation. A la fin de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent une information concernant le bon de la Société vaudoise de médecine dentaire (SVMD) qui leur permet d'obtenir un contrôle avec radiographie pour Fr. 20.— chez n'importe quel dentiste du Canton de Vaud.

La carie est une maladie infectieuse et transmissible. Elle ne se manifeste pas chez tout le monde et l'apparition de la maladie peut être évitée. Il y a les facteurs bactériologiques mais aussi l'exposition au fluor, l'alimentation, la qualité de la salive, l'hygiène buccale, etc. qui déterminent si la carie se développe. Selon certains spécialistes, il est possible, avec une prévention secondaire précoce, de diminuer l'apparition de la carie. Il s'agit de sensibiliser les parents des petits enfants pour leur donner les outils nécessaires afin d'éviter la carie. L'école est également considérée comme lieu de promotion d'une bonne santé dentaire.

Les lésions dentaires provoquent des complications à plusieurs niveaux (douleurs, infections, impact social, impact sur le bien-être, coût). Les problèmes dentaires sont souvent une manifestation d'autres problèmes sociaux et de santé.

La situation de la carie dentaire en Suisse est excellente; selon les chiffres de l'OMS, le taux de carie est très bas : 30% des enfants en Suisse ont des caries. Malheureusement, à Renens, environ 60% des enfants ont fait l'expérience de la carie. C'est la raison pour laquelle la clinique dentaire scolaire tente par différents moyens dont les cours de prophylaxie d'améliorer la situation.

### Soins thérapeutiques

Les soins dentaires sont destinés aux enfants et aux jeunes en âge scolaire (jusqu'à 20 ans en cas d'apprentissage ou d'études). L'emplacement de la clinique dentaire scolaire, dans un périmètre scolaire est un élément qui contribue à l'attractivité du lieu.

Les cas complexes sont référés aux collègues spécialistes mieux équipés ou à la policlinique médicale universitaire (par exemple pour l'orthodontie, les soins sous sédation consciente ou les narcoses).

De plus, les dépistages et les activités de prophylaxie dentaire sont des tâches légalement attribuées aux communes, elles n'empiètent donc pas sur l'activité des praticiens privés.

L'accessibilité des soins requiert en effet un service public pour une partie de la population peu susceptible de consulter un dentiste privé pour des raisons financières et sociales.

A Renens, l'activité de soins dentaires vient donc compléter utilement les prestations légales de dépistage et de prophylaxie.

### **Participation communale**

A la clinique dentaire scolaire, les soins sont facturés selon le système de point SSO, à sa valeur minimale de Fr. 3.10 par point (la fourchette varie de Fr. 3.10 à Fr. 5.80 chez un dentiste privé).

La participation communale aux soins dentaires, selon le revenu des parents, la présence d'une fratrie et en l'absence d'une couverture par une assurance dentaire, permet d'alléger la facture pour les parents aux revenus modestes, tout en soignant les enfants qui en ont besoin.

Quelques chiffres concernant les charges de fonctionnement :

Années civiles	Charges totales de fonctionnement	Montant des soins facturés	Participation communale
2008	311'735.--	127'196.--	61'380.-- (48.3%)
2009	268'732.--	85'642.--	36'574.-- (42.7%)
2010	315'511.--	77'427.--	32'962.-- (42.6%)
2011	327'597.--	118'189.--	32'963.-- (27.9%)
2012	308'612.--	162'219.--	29'055.-- (17.9%)

La diminution de la participation financière communale est due à l'introduction des PC familles et à un meilleur suivi des situations financières des familles.

## **Etat des équipements et propositions de changements**

### Aménagement actuel des locaux et des équipements

Les locaux et équipements de la clinique dentaire scolaire comprennent actuellement :

- une salle d'attente séparée.
- une salle de soins pour la dentiste équipée d'un fauteuil dentaire équipé pour des hygiénistes, datant de 2001, un appareil de radiographie, divers petits appareils. Ce local comprend la salle de soins et la réception-secrétariat de la clinique.
- un local ouvert de stérilisation avec un autoclave, une thermosoudeuse, un appareil à ultrasons, des armoires de stockage de matériel, des lavabos, une source à air comprimé, divers petits appareils.
- un local pour l'assistante en prophylaxie avec un fauteuil non branché, sans eau ni aspiration, une valise dentaire transportable prévue en cas de conflit et pour des missions humanitaires à l'extérieur d'un cabinet, un lavabo, une cuisine avec plaques chauffantes.
- un local multi-usage qui fonctionne comme bureau, local social, local de stockage de matériel, vestiaire et local de réunion.

### Désavantages et faiblesses de l'aménagement actuel

Il est constaté plusieurs carences dans les équipements, dont certains sont «vitaux ». L'agencement actuel des locaux n'est pas fonctionnel et présente plusieurs désavantages importants, dont voici le résumé :

a) La salle de soins :

Le fauteuil dentaire est prévu pour le travail d'une hygiéniste travaillant seule. Il est très peu pratique pour le travail d'un médecin-dentiste qui doit travailler d'une manière simultanée avec une assistante. Le travail à 4 mains ne fonctionne pas bien car il n'y a pas de possibilité d'intégrer une deuxième soufflette. Le travail d'assistance est rendu compliqué et n'est pas adapté car la disposition du fauteuil n'est pas prévue pour une deuxième personne. L'aspiration ne fonctionne pas très bien.

A l'avenir, il ne serait pas inutile de bénéficier d'un appareil pour le traitement au laser. En effet, celui-ci ne provoque pas de vibrations, ces dernières sont parfois difficiles à gérer pour les enfants.

b) La réception :

Elle se trouve dans le même local que le fauteuil dentaire. Le bruit constant de l'aspiration et des différents appareils rendent une conversation téléphonique de la réceptionniste très difficile.

Il n'y a aucune confidentialité car les parents d'enfants voient le patient précédent pendant les soins et les patients entendent des conversations délicates comme le contentieux de certains patients. Les soins sont difficiles car il y a une perturbation constante générée par les personnes arrivant à la réception.

c) La stérilisation :

Le mobilier est usagé, en particulier à la réception et à la stérilisation (espace du rangement du matériel inadapté).

Il est ressorti du contrôle d'hygiène que la disposition des meubles de stockage ne correspond pas aux normes. En effet, il y a un stock de matériel sous une surface sale où sont déposés les instruments souillés par du sang, des bactéries, de la salive, des matériaux dentaires. De plus, la gestion du stock (conditions de stockage, date de péremption, etc.) est difficile dans des armoires.

d) Le local de l'assistante en prophylaxie :

Le travail de l'assistante en prophylaxie est très difficile. Elle ne peut pas aspirer, ni sécher. Les enfants doivent se lever pour cracher dans le lavabo. Le fauteuil dentaire n'est pas du tout branché ni à l'eau ni à l'air comprimé. La cuisinière équipée avec des armoires de cuisine est difficilement exploitable pour une activité dentaire. La valise dentaire n'est pas adaptée aux soins en clinique car elle est prévue pour des interventions d'urgence à l'extérieur d'un cabinet.

Avantages d'un réaménagement des locaux et d'un renouvellement des équipements

Le réaménagement de la clinique dentaire vise à :

- installer un fauteuil dentaire pour la dentiste dans le local de l'assistante en prophylaxie. Le travail à 4 mains serait ainsi possible, la confidentialité des patients serait préservée. La réceptionniste pourrait travailler dans de meilleures conditions.
- déplacer l'assistante en prophylaxie dans le local de la réception. Elle aurait alors une vraie unité de soins et pourrait travailler seule car le fauteuil actuel est adapté à ses besoins. En effet, l'assistante en prophylaxie travaille à 40% et produit moins de

nuisances sonores. Une paroi amovible, comme des séparations de bureau pourrait améliorer la confidentialité à très peu de frais.

- D'acquérir des équipements tels que la diagnocam qui permettrait de diagnostiquer les caries sans rayons X, d'un appareil d'anesthésie, "The Wand", qui permettrait de rendre les injections beaucoup moins douloureuses pour les enfants.
- de réaménager les meubles pour le matériel de stérilisation selon les normes en vigueur. De plus, le nettoyage des instruments serait facilité grâce à un équipement adapté à une meilleure gestion des matériaux et des déchets, etc. plus efficace.
- d'acquérir un meuble de bureau pour la réceptionniste, ce qui lui permettrait un rangement plus efficace.

Tous les travaux nécessaires à l'installation du fauteuil du dentiste (électricité, arrivée d'eau) sont prévus de manière apparente en opposition à l'installation actuelle où les conduites sont enterrées et rendent la maintenance compliquée. Ce mode de faire permettra d'envisager plus facilement un éventuel déménagement dans le cadre des travaux de transformation et de rénovation prévus.

Les frais d'aménagement des locaux et le branchement des appareils ne représentent qu'un montant peu important, soit environ Fr. 10'000.— TTC comme mentionné dans le tableau ci-après.

## Coût des travaux

Ces montants ont été déterminés sur la base :

- de trois offres faites par les fournisseurs pour les équipements
- d'une offre faite par un fournisseur pour les travaux d'aménagement

### I. Equipements

Nouveau fauteuil de dentiste (réglable, instruments, surface de pose, distribution pneumatique, eau, air, rinçage, cuvette...), rabais spécial, yc installation	CHF 42'450.-
Meubles de rangement associés (arrière-fauteuil et côté dentiste), rabais spécial, yc installation	CHF 7'870.-
Armoires stérilisation et appareils (éviers, réfrigérateur...), yc pose	CHF 34'100.-
Déplacement radiographie yc installation	CHF 1'000.-
Achat caméra intra-orale et TAR (Diagnocam), yc installation	CHF 6'750.-
Achat the Wand (appareil anesthésie),yc installation	CHF 3'000.-
Aspiration centralisée, rabais spécial, yc installation	CHF 3'900.-
Paroi mobile de séparation entre l'espace prophylaxie et réception	CHF 1'000.-
Luminaires réception, rideaux salle d'attente	CHF 1'000.-
Nouveau bureau réception	CHF 7'500.-
Sous-total TTC	CHF 108'570.-
Réserve 5%	CHF 5'430.-
<i>Total équipements TTC</i>	<i>CHF 114'000.-</i>



## II. Travaux d'aménagement et de rafraîchissement

Electricité	CHF 2'000.-
Sanitaire	CHF 6'000.-
Revêtement de sol	CHF 1'000.-
Peinture par CTC	CHF 0.-
Sous-total - TTC	CHF 9'000.-
Réserve 10%	CHF 900.-
<i>Total travaux - TTC</i>	<i>CHF 9'900.-</i>

## III. Total investissement

Total équipements - TTC	CHF 114'000.-
Total travaux - TTC	CHF 9'900.-
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 123'900.-</b>

### **Incidences financières**

#### Dépenses d'investissement

Comme décrit au chapitre "Coûts des travaux", le montant total des travaux pour le renouvellement, l'achat d'équipements et les divers aménagements se monte à Fr. 123'900.— TTC.

#### Plan des investissements

Le montant relatif aux travaux pour le renouvellement, l'achat d'équipements et les divers aménagements figure au plan des investissements (2013-2017 (2018-2022), adopté par la Municipalité le 13 septembre 2013, comme suit : Section 3500 Bâtiments scolaires, Collèges de Verdeaux, Pépinières et Saugiaz – Verdeaux – clinique dentaire – nouvel aménagement : Fr. 150'000.00 (en 2014), no 3500.5060.342.

#### Coût du capital

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 14'558.25 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 12'390.00 (Fr 123'900.- divisé par 10 ans) et intérêts Fr. 2'168.25 (Fr. 123'900.- divisé par deux et multiplié par un taux de 3.5%).

#### Comptes de fonctionnement

Mis à part le coût du capital et l'amortissement, le renouvellement, l'achat d'équipements et les divers aménagements n'entraînent pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement, si ce n'est un contrat d'entretien pour le fauteuil d'un montant d'environ de Fr. 600.— par année. Cette charge sera imputée dans le compte 7154.3156 Service dentaire - Entretien de l'équipement et du matériel spécialisé.

## **Conclusions**

Le travail fourni par la dentiste ainsi que par son équipe permet une prise en charge des soins dentaires importante et justifiée auprès des élèves de notre Commune. Le renouvellement du matériel proposé dans le présent préavis ainsi que les améliorations telles que définies pour les locaux doivent permettre une qualité encore plus performante des soins, de meilleures conditions d'accueil et de travail, un meilleur respect de la vie privée, tout ceci allant dans le sens d'avoir une clinique scolaire dentaire bien équipée et correspondant aux normes, surtout en matière d'hygiène.

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à accepter ce préavis.

—

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 46-2013 de la Municipalité du 2 décembre 2013,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 123'900.— TTC, pour le renouvellement, l'achat d'équipements et les divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens, comme décrit dans le présent préavis.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif No 3500.5060.342 "Clinique dentaire scolaire de Renens – Travaux d'aménagement".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 novembre 2013.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

#### Annexes :

- Bases légales
- Plan de la clinique dentaire scolaire avec réaménagement salle d'attente

Membres de la Municipalité concernés : - M. Jean-Pierre Rouyet  
- M. Jean-François Clément

## Clinique dentaire scolaire de Renens

---

### Bases légales

Dans le canton de Vaud, pendant toute la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents bénéficient d'un dépistage dentaire dont les frais sont assumés par les communes. Les parents sont informés du résultat du dépistage. Si des soins sont nécessaires, ils sont effectués par des médecins dentistes privés ou, dans certaines communes telles que Renens, par un service dentaire scolaire qui facture ses prestations.

Les services de la clinique dentaire scolaire répondent à une obligation légale et relèvent de la santé scolaire.

Ils sont régis notamment par la Loi du 29 mai 1985 sur la santé publique, article 49 "Service dentaire scolaire":

1. Les communes ou groupements de communes organisent un service dentaire scolaire. Le département exerce le contrôle technique.
2. Les activités de médecine dentaire scolaire comprennent des mesures de surveillance, de dépistage et d'éducation pour la santé dans le domaine bucco-dentaire.

Le Règlement du 5 novembre 2003 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire précise à l'article 31 "Service dentaire scolaire":

1. Chaque commune doit organiser un service dentaire scolaire ou faire partie d'un service dentaire intercommunal fonctionnant selon les directives de l'ODES. Il concerne les élèves de la scolarité obligatoire.
2. Le service dentaire scolaire comprend :
  - a. le dépistage;
  - b. les activités de prophylaxie dentaire.
3. Le service dentaire scolaire collabore avec l'équipe de santé d'établissement pour des activités de prévention et avec l'infirmière scolaire pour le suivi de situations particulières. Il adresse un rapport annuel à la Municipalité concernée et à l'ODES.

L'article 32 prévoit que:

Le médecin-dentiste scolaire exerce son activité selon le cahier des charges défini par le Médecin cantonal, sur préavis du médecin-dentiste conseil du Service de la santé publique et en collaboration avec l'ODES.

Le Cahier des charges pour la médecine dentaire scolaire et les dépistages dentaires (Service de la santé publique, 8 juin 2005) constitue la base de référence des directives à respecter. Ce cahier des charges spécifie au chapitre 6.1 que l'équipement lourd, tel que la chaise réglable en hauteur avec têtère réglable et lampe, sont à la charge de la Commune, même dans le cas où les soins sont effectués par un dentiste privé.

A noter que l'ODES est devenu entre-temps l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS).

# Clinique dentaire scolaire de Renens

## Plan de la clinique dentaire scolaire avec réaménagement salle d'attente

